LA CRISE MINISTÉRIELLE

La combinaison Poincaré

Paris, 15 juin. — A cinq heures, on prétend que M. Poincaré se serait arrêté, sauf remaniements possibles, à la combinaison suivante :

Président du Conseil et Guerre : M. POINCARÉ.
Justice : M. POINCARÉ ou M. MONIS.
Intérieur : M. SARRIEN.
Instruction publique : M. RIBOT.
Finances : M. DELOMBRE.
Affaires étrangères : M. DELCASSÉ.
Marine : M. KRANTZ ou M. PUCHARD, conseiller à la Cour des comptes.
Travaux publics : M. KRANTZ ou M. MONESTIER.
Colonies : M. GUILLAIN.

Il n'y aurait rien d'arrêté encore pour le Commerce et l'Agriculture. Le Commerce serait attribué à un sénateur.

M. Bernard recevrait le sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur, et M. Ruau, celui des Postes.

D'autre part, on dit que M. Poincaré voudrait faire une place dans sa combinaison à M. Barthou.

Paris, 15 juin. — A 7 heures 30 on a communiqué, de l'Elysée, la note suivante :

« M. Poincaré s'est rendu, ce soir, à sept heures, à l'Elysée; il a mis M. le Président de la République au courant de ses démarches de l'après-midi ».

En somme, à l'heure actuelle, M. Ribot a accepté l'Instruction publique ; M. Delombre, les Finances ; M. Delcassé, les Affaires étrangères, et M. Guillain, les Colonies, soit quatre portefeuilles pourvus.

M. Sarrien est éventuellement désigné pour l'Intérieur; M. Monis pour le Commerce ; M. Barthou pour les Travaux publics ; M. Krantz pour la Guerre ou pour la Marine. M. Poincaré prendra, selon les circonstances, l'Intérieur, la Guerre ou la Justice.

De toutes façons, il manque un homme. Quant à l'agriculture, M. Poincaré a dit que l'attribution en était déjà faite dans sa pensée.

L'impression, ce soir, est que M. Poincarré veut réellement aboutir.

M. Casimir Périer au ministère de la Guerre

Paris, 15 juin. — Sous le titre ci-dessus, on lira, dans la *Libre Parole* de demain :

« Il vient de se produire un incident qui pourrait comporter de grandes conséquences, et qui, durant toute la soirée a défrayé toutes les conversations dans le monde politique.

» Mercredi, l'ancien président de la République, Casimir-Périer, se rendait spontanément au ministère de la guerre, et restait, pendant une heure, en conférence avec M. Krantz.

» On ne sait encore ce qu'il a dit au ministre de la guerre, et lorsque M. Casimir-Périer sortit de l'hôtel de la rue Saint-Dominique, M. Krantz disait, à son entourage, qu'il n'accepterait, à aucun prix, d'entrer dans un ministère antirévisionniste.

» Aujourd'hui, après avoir conféré avec M. Krantz, M. Poincaré se rendait chez M. Casimir Périer, et causait, pendant deux heures, avec l'ancien président de la République.

» Nous n'avons pas la prétention de reproduire exactement leur conversation, mais nous pouvons, sans crainte d'être démenti, affirmer ce qui suit :

» M. Poincaré dit, tout d'abord, qu'il avait été étonné du refus formel que lui avait opposé M. Krantz, alors que, la veille, il pouvait compter sur son concours.

» Il avait appris que cette nouvelle attitude de M. Krantz lui avait été inspirée par une révélation qui lui aurait été faite par M. Casimir Périer. Il venait loyalement demander, à ce dernier, ce qu'il en était.

» M. Casimir-Périer répondit qu'il avait cru de son devoir de prévenir M. Krantz qu'il faisait fausse route, et que, notamment, les poursuites rêvées contre le général Mercier, et celles engagées contre du Paty de Clam constituaient des infamies. L'un et l'autre, et aussi tous ceux qui avaient été mêlés au procès de 1894, avaient fait leur devoir.

» Assurément une illégalité, au sens étroit du mot, avait été commise ; une pièce avait été communiquée aux jurés en dehors de la défense, mais cette pièce avait été inutile : la religion des juges avait été éclairée par d'autres faits qui ne laissaient aucun doute sur la culpabilité de l'accusé.

« Pour lui, il avait dit, à la Cour de cassation, ce qu'il savait au point de vue de l'illégallité, mais il restait éminemment convaincu de la culpabilité de Dreyfus, et il condamnait, avec la dernière énergie, l'abominable campagne menée contre l'armée et contre la patrie.

» Il ne pouvait que répéter, à M. Poincaré, ce qu'il avait dit à M. Krantz, c'est-à-dire que la revision était regrettable pour le pays et que le devoir du nouveau ministre de la guerre était d'imiter l'exemple donné par ses six prédécesseurs.

» C'est à la suite de cette conversation, que M. Poincaré se rendit à l'Elysée, où il mit le Président de la République, au courant de ses négociations. »

LE CABINET DUPUY

jugé par les républicains progressistes

Le journal la *République française* publie cet article dont on devine l'origine autorisée :

« Porté au pouvoir par les modérés, il n'avait pas cessé de gouverner contre eux. Après leur avoir formellement promis d'être un ministère réparateur, d'effacer toutes les traces des violences et des injustices commises par le ministère Brisson, il n'avait tenu aucun compte de ses promesses. Les progressistes, qui n'étaient entrés avec lui qu'à cette condition étaient ses prisonniers, et il les avait réduits, malgré toute leur bonne volonté, à l'impuissance, en les confinant dans leurs départements.

» Dès le premier jour, il s'était refusé à rétablir le préfet du Nord, qui était cependant un administrateur de premier ordre, et l'avait relégué dans une trésorerie générale où il est mort de chagrin. Il n'a pas songé davantage aux autres, laissant échapper à dessein toutes les occasions de les replacer et ne leur donnant même pas le traitement de disponibilité, que M. Brisson ne leur aurait certainement pas refusé.

» Toutes ses tendresses étaient pour les socialistes, auxquels il ne savait rien refuser; M. Millerand n'avait qu'à froncer le sourcil pour le faire rentrer sous terre.

» Dans les départements, sa *politique* n'était pas moins désastreuse; les fonctionnaires qui avaient les yeux fixés sur lui, s'étaient transformés en fonctionnaires de combat, et accablaient d'avanies les meilleurs républicains ; ils n'avaient de complaisance que pour les néophytes du socialisme. Aussi le fossé se creusait chaque jour plus profond entre républicains; M. Charles Dupuy appelait cela l'union des républicains.

» On peut s'étonner que les socialistes aient fini par se tourner contre lui et qu'ils aient tant contribué à son renversement.

» Peut-être ont-ils fini par s'effrayer eux-mêmes des dangers que sa politique faisait courir à la République en provoquant un mouvement de recul dans le pays.

» La crise qu'elle traverse est en grande partie son œuvre. Il a compromis et discrédité le Parlementarisme en laissant la Chambre abandonnée à elle-même, sans direction, sans orientation, en se prêtant complaisamment au jeu des interpellations qu'il aurait pu arrêter d'un mot, en ne fournissant à la Chambre aucun travail sérieux, capable de retenir et de fixer son attention. Il a vécu au jour le jour, déployant à la tribune une habileté consommée qui ne servait qu'à masquer sa faiblesse et son impuissance gouvernementale.

» C'est ainsi qu'il a déchaîné ce courant d'impopularité qui discrédite le parlementarisme et qui fait la force du nationalisme ; il l'a accentué, comme à plaisir par ses palinodies successives dans l'affaire de la revision, qu'il n'a su ni diriger, ni fermer.

» Entré au ministère comme antirevisionniste, il est devenu ensuite un fougueux revisionniste ; après l'arrêt de la cour de cassation, quand il fallait dans l'intérêt supérieur du pays, couper court, résolument, à une agitation qui lui fait tant de mal, par une politique d'apaisement et d'oubli, il s'est jeté, avec une étourderie sans pareille, dans une politique de représaille qui a ravivé toutes les passions. »

Ce langage sévère n'en est pas moins juste. Le ministère Dupuy est un de ceux qui ont fait le plus de mal au pays et également à la République.

LE SORT DES SIX BALLONS

lancés lors des fêtes des Tuileries

Lundi dernier lors de la fête des Tuileries — la première de la semaine des fêtes de Paris — six ballons furent lancés.

Les aéronautes partirent avec le désir de battre le record du temps en ballon. Poussés par un vent nord-est, les ballons se dirigèrent vers le sud-ouest.

Quatre ballons donnèrent de leurs nouvelles dans la soirée et hier matin. Mais on est sans nouvelles malheureusement de deux des six aéronautes, M. Hervieux, montant l'*Alcor* (320 mètres cubes), et M. de Santos-Dumont, montant l'*Amérique* (1.800 mètres cubes).

Ni à l'Aéroclub, ni à leurs domiciles aucune dépêche d'eux n'est parvenue.

M. de Santos n'avait d'ailleurs pas caché à ses amis qu'il comptait battre le record de la traversée en mer. Etant donnée la régularité du courant atmosphérique qui a entraîné aux mêmes points et au bord de la mer deux des ballons partis, l'un le premier, l'autre le dernier dans la course, on ne peut s'empêcher de ressentir quelque inquiétude sur le sort de MM. de Santos-Dumont et Hervieux qui montaient chacun seul leur ballon.

LE COMMANDANT MARCHAND

à Saint-Malo

Saint-Malo, 15 juin. — Le commandant Marchand s'est rendu hier soir au cercle militaire de Saint-Malo, où les officiers du 47e de ligne, dont plusieurs sont ses camarades de promotion, lui avaient offert un punch d'honneur.

La salle était magnifiquement décorée et la musique du 47e de ligne prêtait son concours à cette brillante réception.

Le commandand Marchand, en tenue, avait à sa droite le lieutenant-colonel du 47e de ligne et à sa gauche le général de division de Poincé. En face de lui, se tenaient le général de brigade Cardot, le colonel du 47e de ligne et le chef du service de la marine.

Plusieurs toasts ont été portés. Le commandant Marchand, très ému, a répondu en son nom personnel et au nom de la mission Congo-Nil.

La réception n'a pris fin qu'à onze heures, et le commandant Marchand a regagné Saint-Servan dans la voiture du général de division.

Une délégation de quatre membres du conseil municipal, accompagnant le maire de Saint-Malo, est allée hier lui faire visite.

Le commandant Marchand, qui restera à Saint-Servan jusqu'à demain, jour de son départ pour Thoissey, a visité les environs. Partout, il a été l'objet de manifestations des plus sympathiques.

Le commandant Marchand à Granville

Granville, 15 juin. — Le commandant Marchand qui avait été invité à Granville, est arrivé, venant de Saint-Servan, par le torpilleur *Alarme*.

A onze heures, il a été reçu sur le quai par les commandants Mayence et Huy, le commissaire de la marine, le curé-doyen, etc., etc. En ville, le cortège est accueilli par les cris de : « Vive Marchand ! Vive la République ! »

A midi, un déjeuner de 80 couverts est donné à l'Hôtel du Nord. Le colonel Ninck a prononcé un discours patriotique auquel le commandant a répondu avec aisance. Le commandant est reparti à quatre heures pour St-Servan.

LES MANIFESTATIONS D'AUTEUIL

en police correctionnelle

Paris, 15 juin. — C'est aujourd'hui que comparaissent devant la 10e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Fabre, les huit prévenus de la manifestation d'Auteuil.

Ce sont : MM. le comte de Dion, Félix et Louis Barriot, le comte de Fromessant, le baron de Baulny, le baron de Meyronnet de Saint-Marc, le comte d'Aubigny d'Assy et M. Langlois de Neuville.

Tous sont inculpés « d'avoir, le 4 juin dernier, à Auteuil, en réunion non armée de trois personnes ou de plus, résisté avec violences et voies de fait aux agents agissant pour l'exécution des lois et des ordres de l'autorité.

C'est M. le substitut Laurence qui occupe le siège du ministère public.

L'aspect de la salle

Dès avant l'ouverture des portes au public, quelques privilégiés, parmi lesquels une dizaine de dames aux toilettes très élégantes, ont déjà pris place dans la salle d'audience, grâce à la complicité bienveillante du garçon. On remarque notamment Gyp, Mme Paulmier ; Mme Le Provost de Launay, etc., etc. C'est un public très sélect. La presse judiciaire est au grand complet.

Dix gardes républicains assurent le service d'ordre dans la salle où, à l'ouverture de l'audience, il ne reste plus un coin à occuper.

L'AUDIENCE

L'entrée de prévenus dans le banc des accusés a lieu au milieu du bruit de la salle qui se lève pour les mieux voir.

Aussitôt le président procède à l'identification des prévenus.

Il rappelle que le comte de Dion a subi en 1880 une condamnation pour coups et blessures. Mais vous étiez très jeune alors, dit-il, nous n'en parlerons donc pas autrement.

Quant à M. de Fromessant, le président indique qu'il habite d'habitude Boulogne-sur-Mer et ne vient généralement à Paris que pour le concours hippique et les Grands Prix d'Auteuil et de Longchamp.

Aucun des prévenus n'a encouru de condamnation.

Le président, s'adressant à tous les prévenus leur dit :

Vous savez tous la nature de l'inculpation, qui pèse sur vous. Vous vous êtes livrés le 4 juin, à Auteuil, à des manifestations tapageuses. Vous avez poussé des cris *contre le chef de l'Etat et, comme la police intervenait* pour réprimer ces manifestations, vous vous êtes livré sur elle à des violences, à des voies de fait dont le tribunal aura à apprécier la gravité.

Je vous engage, dans les questions que je vais vous poser, à y répondre avec calme et modération.

L'interrogatoire de M. de Dion

Puis, s'adressant au comte de Dion, le président lui dit :

D'après la prévention, c'est vous qui en quelque sorte auriez eu le rôle dominant dans cette affaire. Vous étiez au dire de la police, comme le directeur du groupe qui manifestait. Expliquez-vous.

R. — *Je tiens d'abord à affirmer que je ne suis pas* royaliste. Je suis républicain, mais je veux une autre République que celle que nous avons. Je suis venu fortuitement à Auteuil, je ne pensais pas venir aux courses pour y manifester. J'ai poussé des cris, cela est exact; mais j'avais le droit comme citoyen français de pousser les cris de : Vive l'armée ! notamment. On dit que j'ai frappé M. Touny. Je le nie. J'ai pris des leçons de boxe, de canne, de savate et de chausson. *Eh bien*, je dis que si j'avais frappé, ceux qui l'auraient été par moi, ne seraient pas en état aujourd'hui de venir déposer.

M. de Dion poursuit : J'ai manifesté parce que, n'étant ni sénateur, ni député, je n'ai pas de tribune pour y dire ce que je pense. Ma tribune, c'est donc la place publique, j'ai voulu prouver au Président de la République que tout le monde ne l'aimait pas, ne l'adulait pas.

Et, poursuit M. de Dion, il y certains points qui me tiennent au cœur et dont je veux parler pour prouver l'animosité de M. Dupuy contre moi. On a fermé l'Automobile-Club, où cependant on ne parle que machines, mécanique, industrie.

Le président. — Il est rouvert.

M. de Dion. — Oui, à la suite de quoi ? A la suite de *ma démission que j'ai donnée sur la demande qui* m'en a été adressée. Je déclare qu'en cela, je suis heureux d'avoir sacrifié mon amour propre personnel à l'industrie et à la France. J'aurais pu demander que la course des automobiles fleuries n'eût pas lieu en guise de représailles; je ne l'ai point fait, je n'ai pas voulu que les pauvres pâtissent de mon arrestation; je n'ai pas voulu davantage que mes ouvriers et l'exposition d'automobiles qui s'ouvre aujourd'hui même aux Tuileries en souffrissent.

Le président. — Le tribunal se le rappellera.

M. de Dion se plaint ensuite des perquisitions qui furent opérées à son domicile. On a pu y saisir des lettres de femmes avec lesquelles on cherchera sans doute à me faire chanter.

Le président. — Calmez-vous. Cette perquisition n'a rien produit contre vous. Si des lettres ont été trouvées elles ont dû être placées sous scellés et elles vous seront remises. N'est-ce pas, Monsieur l'avocat de la République ? demande le président.

— La perquisition a été faite en dehors de l'autorité judiciaire ; j'en décline donc la responsabilité, se borne à répondre le substitut Laurence.

En terminant ses explications, M. de Dion affirme que s'il s'est débattu, c'est qu'il s'est trouvé aux prises avec un groupe de personnes en civils qu'il pouvait croire être des contre-manifestants. Rien dans leur tenue ne révélait que ces personnes fussent des magistrats ou des fonctionnaires de la police.

Les autres prévenus

Le président procède ensuite à un très rapide interrogatoire des autres prévenus.

S'adressant au jeune Félix *Barrio*, âgé de 25 ans, le président lui reproche avec la prévention d'avoir frappé M. Touny.

R. — Je n'ai frappé personne, dit-il. Je criais : Vive l'armée ! quand on s'est rué sur moi. On m'a battu, j'ai été jeté à terre et maltraité de façon odieuse.

Son frère, M. Louis Barrio, venant à son secours, aurait sauté à la gorge de M. Touny et l'aurait serré avec violence.

R. — La façon dont j'ai été pris m'a empêché de frapper personne. Je ne fais pas de politique, dit M. Louis Barrio, le frère aîné, je suis marchand de calicot, pas autre chose. Je ne vais aux courses que pour me distraire. Voyant le général Zurlinden sur la tribune présidentielle, mon ancien chef de corps d'armée, j'ai crié : Vive l'armée ! On m'a aussitôt arrêté. Pendant ce temps, on frappait mon frère à le tuer. C'était épouvantable.

Puis, s'adreseant à M. de Fromessant, le président lui dit, au milieu des rires de l'auditoire :

Vous auriez aussi bien fait de ne pas venir à Paris et de rester à Boulogne-sur-Mer. Vous ne seriez pas ici aujourd'hui.

R. — Je ne voulais point manifester, croyez-le. J'ai vu un malheureux qui se débattait (il s'agit de M. Barrio) contre une douzaine d'agents. Un mouvement d'humanité me porta à venir au secours de mon prochain. (Rires). J'ai alors été enlevé brutalement. J'atteste n'avoir frappé personne. Je n'ai pas davantage voulu combattre la loi que je respecte.

Le président arrive à M. de Baulny. — C'est vous, dit-il, qui avez été cause, en grande partie, de toute l'agitation qui s'est produite. Arrêté le premier par M. Touny, vous avez frappé tout le monde, vous avez même atteint M. Laurent, le secrétaire général de la préfecture. Vous lanciez des coups de pied à droite et à gauche.

R. Je manifestais devant le président de la République lorsque je fus pris par des individus bien vêtus que je ne savais pas être de la police. On m'a brutalisé. Deux agents m'ont pris chacun un pied, d'autres me tenaient sous les bras. Ne pouvant poser les pieds à terre, je me suis laissé porter. Dans la bousculade, on m'a laissé tomber à terre, très violemment du reste ! Je fus finalement porté comme un bœuf à l'abattoir, au poste de police.

M. Meyronnet de Saint-Marc est inculpé d'avoir porté le coup de canne qui blessa à la tête l'officier de paix Grillières. Il nie le fait avec énergie. « Ce n'est pas moi, dit-il, je le jure ».

Mêmes dénégations de la part de M. d'Aubigny d'Assy, qui se défend d'avoir porté des coups à M. Grillières ou à ses agents.

De son côté, M. Langlois de Neuville, à qui on reproche d'avoir tenté d'arracher un prisonnier aux mains de M. Court, officier de paix, nie énergiquement le fait.

Les témoins à charge

On entend ensuite les témoins.

C'est d'abord M. Touny, directeur de la police municipale. Il déclare qu'à son arrivée à Auteuil, le Président de la République avait été accueilli par les cris très nourris de : « Vive Loubet ! » Tout d'un coup, de la *tribune de gauche, ont éclaté les cris de : « Démission !»* aussitôt couvert par des acclamations envers le Président de la République.

Si je n'ai pas, à la tête de mes hommes, fait charger la foule, c'est que pour atteindre les manifestants hostiles au Président de la République, il aurait fallu exposer au premier choc des agents ceux qui lui étaient favorables. Je me suis donc rendu personnellement au milieu de ces groupes et je venais à peine d'arrêter moi-même sept à huit personnes parmi celles qui criaient : « Panama ! démission ! » lorsque je fus entraîné, emporté du côté de la pelouse.

C'est alors que vingt ou vingt-cinq personnes se sont acharnées sur moi. Grâce à ma vigueur physique, j'ai pu maintenir celui qui criait « Panama ! » M. Grillières, officier de paix, est arrivé à mon secours, bientôt suivi de M. Bouvier, commissaire divisionnaire. L'homme fut alors définitivement arrêté, et il désigne M. de Baulny.

Quant à dire par qui il a été frappé, M. Touny déclare ne le pouvoir faire. Ils étaient trop après moi, dit-il, pour pouvoir dire en toute sincérité qui m'a frappé. Mes agents pourront *peut-être renseigner* le tribunal.

M. Touny ajoute : à ce moment, je fus interpellé par le comte de Dion. M. de Dion, m'interpellant très vivement, me reprocha d'avoir porté le premier coup de canne. Je trouvai son intervention intempestive, tout à fait malencontreuse. Mais blessé, le bras droit hors d'état de me servir, des personnes amies me conduisirent derrière les tribunes où des dames me prodiguèrent leurs soins empressés. Ces dames, ajoute-t-il, se sont beaucoup mieux conduites que ces messieurs ; c'est d'ailleurs de tradition. (Murmures et marques d'approbation.)

M. Touny déclare que M. de Baulny lui résista avec acharnement, mais il ne se souvient pas qu'il l'ait pris à la gorge.

Je ne crois pas non plus que M. de Dion m'ait frappé, dit-il.

Les autres témoins à charge se succèdent à la barre.

M. André, commissaire de police, chef de la brigade des recherches, dit qu'on semblait se donner un mot d'ordre : « Groupons-nous, groupons-nous, disaient les manifestants; nous aurons du renfort tout à l'heure. » La *manifestation paraissait localisée dans l'enceinte du pesage*, devant et derrière la tribune présidentielle.

MM. Bouvier, Berthelot et Court, commissaires de police, ne reconnaissent pas parmi les prévenus, celui qui a frappé.

M. Touny. — Mais voici un brigadier des gardiens de la paix que affirme que c'est M. de Baulny qui frappa le directeur de la police municipale.

Il offrait une *résistance désespérée, dit-il*.

L'inspecteur de police Meyer, atteste qu'il fut personnellement pris à la gorge par M. Barrio Félix.

D'après l'officier de paix Pfister, M. de Dion n'opposa pas de résistance aux gardiens.

Un gardien de la paix affirme que l'aîné des frères Barrio tenait M. Touny à la gorge, tandis que l'autre frappait à tort et à travers. Ce même agent affirme avoir vu M. de Fromessant *porter un coup* de canne dans le dos de l'agent Marchand.

M. de Fromessant proteste. Je n'ai frappé personne, dit-il ; mais j'ai voulu détacher au moins un agent du groupe qui frappait M. Barrio.

L'inspecteur Philippe dit qu'il a vu l'un des Barrio, s'efforçant de dégager son frère.

Le brigadier Delorme, de la Garde républicaine, reconnait *en M. de Meyronnet de Saint-Marc celui qui* frappa avec sa canne M. Grillières, officier de paix, qui, encore malade des suites de ses blessures, ne peut assister aujourd'hui à l'audience. (Il a, en effet, envoyé un certificat médical.)

M. de Meyronnet nie énergiquement le fait. Je jure sur le Christ, s'écrie-t-il, n'avoir frappé personne.

Un agent atteste que M. d'Aubigny lui a porté, personnellement *un coup de canne et qu'il a également* frappé M. Grillières. M. d'Aubigny nie non moins énergiquement que son co-prévenu M. Meyronnet, avoir frappé quiconque.

Les témoins à décharge

C'est enfin le tour des témoins à décharge à déposer.

Le comte de Lavoult a vu M. Charles Dupuy faire le geste sur lequel on arrêta M. de Dion. Celui-ci n'opposa aucune résistance, il l'atteste.

Un autre témoin, M. de Castane, qui dépose en termes *peu mesurés, se fait rappeler aux convenances par le président.*

On criait « Vive l'armée ! » dit-il, je poussais moi-même ce cri de tout cœur, lorsque je vis, dans la tribune présidentielle, un Monsieur que je pris pour un porte-faix endimanché faisant un geste. M. de Dion fut aussitôt arrêté.

Le président. — Maintenant que vous savez quel était ce Monsieur, vous devez regretter les paroles que vous venez de prononcer.

Plusieurs autres témoins déposent en faveur de M. de Dion.

M. Decroix, maire de Puteaux, dit que M. de Dion ne fait pas de politique ; ses ateliers sont situés sur le territoire de la commune qu'il administre ; aussi le témoin a-t-il souvent entendu dire à son administré qu'il voulait qu'on payât largement ses ouvriers et qu'on ne les surmenât pas. C'est le bienfaiteur industriel de la ville de Puteaux.

M. Aurélien Scholl, qui se rencontra jadis sur le terrain avec M. de Dion et qui depuis se réconcilia avec lui, *grâce à l'entremise du prince de Sagan, rend hommage* au caractère généreux et loyal du prévenu. Bien qu'il ne soit pas assermenté, je pense, dit-il, que le tribunal ne doit pas douter de sa parole, car c'est un homme d'honneur.

Tous les autres prévenus sont également l'objet de dépositions élogieuses. La dernière entendue est celle du lieutenant-colonel en retraite d'Aubigny qui déclare que son neveu est incapable d'exercer des violences sur quiconque ; c'est un garçon sobre, très estimé, il n'a pu commettre l'acte qui lui est reproché.

LE RÉQUISITOIRE

Après une suspension d'audience, M. le substitut Laurence prononce son réquisitoire. Il réclame une répression sévère contre les hommes qui sont sur ces bancs. Ils étaient *en quelque sorte chez eux dans ce milieu fleuri* de toutes les élégances mondaines, leur acte n'en apparait que plus odieux.

Non seulement ils ont outragé le chef de l'Etat, mais ils se sont livrés à des violences et à des voies de fait sur les magistrats de la République, dans l'exercice de leurs fonctions, ils les ont outragés, insultés, blessés même, le tribunal les punira. Vous les punirez, Messieurs, parce que l'acte qui leur est reproché est grave et que, plus l'homme qui le commet est haut placé, plus sévère doit être la peine.

LES PLAIDOIRIES

La parole est aux défenseurs des prévenus. Me Quirenet, avocat de M. de Dion, soutient qu'on n'a entendu crier à son client que : « Vive l'armée! » Pourquoi donc *l'avoir arrêté ? Nous fait-on un procès politique ? Non !* n'est-ce pas ! alors, comme on voulait nous poursuivre quand même, on a imaginé le complot, — auquel personne ne croit, d'ailleurs, — et la rébellion.

Il n'y a point de concert, point de préméditation, tout le monde est d'accord là-dessus. La rébellion : il est établi aux débats que ce chef de bande, ce chef de rebelles n'a donné ni un coup de canne, ni un coup de poing à personne.

Que reste-t-il donc de cette prévention ? Rien, rien, rien.

C'est l'acquittement pur et simple que réclame l'honorable avocat.

Me Rousset présente la défense des frères Barriot, qui, dit-il, n'ont rien à voir avec l'œillet blanc. Ils n'ont point commis le délit de rébellion en réunion, n'ayant rien de commun avec les personnes qui auraient concerté — ce qui reste encore à démontrer, pour manifester contre le chef de l'Etat.

Au surplus, ces jeunes gens étant donné leurs sentiments, étaient incapables, comme ils le déclarent, de manifester contre le Président de la *République. Ils ont* été victimes de la brutalité des agents, mais ils n'ont personnellement frappé personne. Le tribunal ne peut donc pas les condamner.

Me Laya parle ensuite en faveur de M. de Fromessant qui s'est borné à essayer de dégager le fils Barrio des mains des agents qui le brutalisaient mais qui en réalité n'a frappé personne.

La suite des plaidoiries est renvoyée à demain.

L'audience est levée à 5 heures 1/4 sans incident.

TIRAGES FINANCIERS

Jeudi 15 juin 1899

Obligations de Panama à lot

Le n° 169.805 gagne 250.000 fr.

Le n° 1.146.792 gagne 100.000 fr.

Les deux numéros 1.936.742 et 230.033 gagnent chacun 10.000 fr.

Les deux numéros 1.158.996 et 731.584 gagnent chacun 5.000 fr.

Les quatre numéros 1.364.929, 1.855.146, 481.834 et 8.511.931 gagnent chacun 2.000 fr.

Cinquante autres numéros sont remboursables à 1.000 fr.

Bons de la Presse

Le numéro 328.920 gagne 10.000 francs.

Le numéro 273.256 gagne 1000 francs.

Huit numéros gagnent chacun 500 francs et trente autres 200 francs.

Informations

La clé de l'affaire Dreyfus

Paris, 15 juin. — La *Patrie* revient aujourd'hui sur le récit qu'elle faisait hier au sujet de la clé de l'affaire Dreyfus.

Notre confrère répète que cette clé de l'affaire est à la Chancellerie qui la cache uniquement par crainte de complications extérieures.

M. Rose, député du Pas-de-Calais, aurait déclaré à notre confrère que si son récit n'est pas rigoureusement la vérité, cela y touche de très près.

D'autre part et toujours d'après la *Patrie*, un ancien député du Nord, qui fit partie des 363, a fait l'importante déclaration suivante :

« J'affirme que M. Hanotaux a reconnu, devant moi, qu'on avait eu, au ministère des affaires étrangères, la preuve de la culpabilité de Dreyfus. »

Nous croyons savoir, dit enfin la *Patrie*, qu'on reviendra sur tous ces faits graves lorsque va être discutée, aussitôt après la constitution du cabinet, l'interpellation annoncée de M. Massabuau.

M. Quesnay de Beaurepaire et Dreyfus

Paris, 15 juin. — M. Quesnay de Beaurepaire, dans l'*Echo de Paris* de demain, écrit :

« La faction qui combat la France au nom d'un traître, a pour elle, l'or et l'audace! Elle règne sans contre-poids; beaucoup se courbent sous ses menaces.

» Le pays ne la maudit plus que tout bas, et je lui crie, moi, d'une voix calme et forte que le mépris de la nation l'a condamnée, qu'elle expiera le mal fait à la patrie, et que le jour escompté de son triomphe sera celui de la défaite.

» Je lui donne rendez-vous devant le Conseil de guerre de Rennes; là elle subira les révélations que j'ai recueillies et que je recueille encore, heure par heure.

» Elle entendra les témoins dont Dieu m'a permis de recevoir les confidences vengeresses. Ce sera une belle revanche pour la confiance publique.

» Dreyfus le traître sera condamné. A bientôt, citoyens ! »

Le général italien arrêté à Nice

Rome, 15 juin. — L'*Exercito militare*, organe militaire officieux, déclare que le général Gilletta se rend chaque année à Nice et qu'il s'y trouve en congé régulier de deux mois sans aucune mission spéciale.

La conférence de La Haye. — Un premier résultat

La Haye, 15 juin. — La sous-commission de la Croix-Rouge, s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Asser, délégué des Pays-Bas, qui attire l'attention de ses collègues sur le grand avantage que, pendant la réunion de la Conférence, une convention pût être signée pour *consacrer les articles d'une si haute importance et* d'un intérêt humanitaire si élevé, articles que la sous-commission a adopté dans son projet.

M. Louis Renault, délégué français appuie chaudement et, sur la proposition formelle du baron Dilo, délégué de Suède et de Norwège, il est décidé que le Président, d'accord avec le comité de rédaction, présentera, à la conférence, un projet de convention contenant, outre les articles acceptés, un préambule, et un article final, prévoyant les formalités de signature de protocole.

L'addition est ratifiée.

Sur la proposition du président, la commission soumettra, à la Conférence, un vœu en faveur de la revision, dans un bref délai, de la Convention de Genève de 1864.

L'amiral Fischer, délégué technique anglais, se félicite des résultats obtenus dans la sous-commission de la convention de Genève, résultats, dit-il, qui auront pour effet de faire entrer, dans le droit positif international, les règles humanitaires dont le besoin se faisait depuis si longtemps sentir.

La sous-commission, chargée de préparer l'adaptation de *la convention de Genève à la guerre navale, a ainsi* terminé ses travaux qui seront l'objet d'une convention formelle ; c'est le premier résultat obtenu de la conférence.

La maladie du cardinal-archevêque de Rouen

Rouen, 15 juin. — L'état de santé du cardinal Sourrieu, archevêque de Rouen donne de sérieuses inquiétudes. Le cardinal a été administré. Léon XIII a envoyé au Prélat, par *télégramme, sa bénédiction apostolique. Des prières* sont dites dans le diocèse.

La « fin du monde ! » en Amérique

New-York, 15 juin. — A la suite des grands cyclones qui viennent de ravager quatre Etats, le Minnesota, le Wisconsin, le Nébroska et l'Iowa, qui ont fait des ravages épouvantables et un grand nombre de victimes, des illuminés appartenant à diverses sectes religieuses, annoncent la fin du monde.

Dans les temples de campagne, on tient, dit le *Morning Post*, des réunions pour se préparer au jour du jugement. Il y a des confessions publiques, des scènes d'hystérie ou de folie.

LA VIE SPORTIVE

(De nos correspondants particuliers)

CYCLISME

Huret est tout à fait rétabli.

A Milan ; Courses du mercredi soir : Handicap international : 1. J.-B. Louvet ; 2. Del.

Les autres coureurs sont tombés, Momo, Bourette, Singrossi et Aghemio.

Leurs multiplications pour le Grand-Prix de Paris : Banker 6 m. 90, Bourrillon 7 m. 30, Carmant 6 m. 70, Deschamps 8 m. 20, Girardet 6 m. 80, Gougoltz 7 m. 50, Grogna 7 m. 30, Jacquelin 7 m. 60, Mathieu 7 m., Meyers 6 m. 60, Morin 6 m. 90, Nossam 7 m. 20, Parlby 7 m. 50, Pasini 6 m. 90, Pessoa 6 m. 80, Tommaselli 6 m. 90.

Wasquehal. — *Fête cycliste de bienfaisance.* — Dans sa dernière réunion la Jeunesse cycliste de Wasquehal a décidé l'organisation d'une grande fête cycliste au profit des pauvres pour le dimanche 23 juillet prochain.

Le programme sera publié prochainement.

AUTOMOBILISME

L'EXPOSITION DES AUTOMOBILES

Paris, 15 juin. — Tandis que M. le comte de Dion prenait place aux bancs de la Correctionnelle, l'industrie automobile dont il a été en France le premier champion, ouvrait son exposition aux Tuileries.

Cette exposition qui est internationale et à laquelle prennent part des constructeurs Anglais, Américains et Belges, est un véritable triomphe pour l'industrie française qui laisse ses concurrents loin derrière elle tant pour l'élégance des voitures que pour les perfectionnements mécaniques.

Le nombre des exposants s'élève à 450 contre celui de 180 atteint l'an dernier. D'ailleurs, il y a actuellement en France 600 constructeurs qui ont produit 3,250 voitures, sans parler des motocycles qui se chiffrent par milliers. Il y a dix ans, la France comptait dix constructeurs seulement.

La partie la plus remarquable de l'exposition est celle des voitures électriques. Celle des motocycles et voiturettes est également fort belle et l'on peut constater l'immense progrès accompli si l'on compare les prix relativement modérés de ces petits véhicules avec les prix de l'année dernière seulement.

La différence est d'un bon tiers en moins.

A cinq heures il a été procédé au lâchez tout d'un aérostat,

FEUILLETON DU 17 JUIN 1899. — N° 37

ABANDONNÉE !

DEUXIÈME PARTIE

EPILOGUE

Clotilde

II

POIGNARD ET REVOLVER

— Vous êtes une grande coupable ! prononça M. de Favreuil, mais vous ne quitterez pas la terre sans le pardon des hommes. Soyez absoute pour vos crimes !

— Et vous, monsieur ? demanda Clotilde en tournant péniblement sa tête vers André.

— Le mal que vous avez fait est réparable, répondit le jeune homme. Simone a été miraculeusement sauvée. Alors, je vous pardonne !

— Il ne reste plus qu'elle ! murmura faiblement la blessée. Oh ! que je souffre !...

Un silence lugubre planait maintenant dans la chambre.

Un domestique frappa légèrement et dit quelques mots à M. de Favreuil, qui s'empressa de revenir auprès de sa femme.

— Ma chère amie, lui dit-il, j'avais à tout hasard, fait demander un prêtre. Désirez-vous le voir ?

— Oh ! oui ! s'écria Mme de Favreuil.

Acquiesçant à son désir, les deux hommes la laissèrent seule avec le ministre de Dieu.

Simone arriva ensuite, et, avec beaucoup de précautions, André la mit au courant de ce qui s'était passé.

M. de Favreuil apparut alors et la jeune fille se précipita dans les bras qu'il lui tendait.

— Comme je vais t'aimer, maintenant, va, mon enfant ! s'écria le colonel. Du reste, il faut que je me dépêche, car je crois que je ne serai plus là bien longtemps !...

Simone remarqua en effet avec effroi combien son parrain avait vieilli...

Le dénouement terrible du drame qui se jouait autour de M. de Favreuil avait achevé de le terrasser.

Quant à Clotilde, le prêtre l'avait laissée beaucoup plus calme, mais extrêmement faible

En voyant paraître Simone son visage s'éclaira d'un rayonnant sourire.

Elle tressaillit sous le baiser exempt de rancune que la jeune fille lui mit au front.

Puis ses yeux se fermèrent ; elle parut dormir ; elle était morte.

. . . .

Après les cruelles épreuves qui avaient bouleversé sa vie, M. de Favreuil sentit sa santé chanceler. Il fit une longue maladie durant laquelle Simone se dévoua avec abnégation.

Le colonel, guéri, ne se fit pas d'illusions pour l'avenir. Les forces vitales allaient se retirer lentement de son être épuisé.

— Mignonne, dit-il un jour à sa filleule, mon appui te manquera bientôt... Je ne veux pas te laisser seule au monde ; il n'y a donc qu'une solution, le mariage. Mais c'est une chose bien grave, hélas !... Enfin, je ne veux pas diriger ton choix. Du reste, tu es assez sérieuse pour décider toi-même... As-tu quelque projet ?

Simone rougit et baissa la tête.

— Bien, dit M. de Favreuil en souriant. Je n'ai pas besoin d'autre réponse.

Dès le lendemain, il eut une entrevue avec Villebon.

André, loyalement, fit valoir, pour refuser, l'écart de fortune, mais comment refuser la mignonne main qu'on lui offrait, la main de celle qu'il aimait depuis longtemps et qui l'aimait aussi ?

M. de Favreuil eut vite raison d'une résistance qui ne demandait qu'à se laisser vaincre.

— L'orage qui nous a bouleversés est passé, conclut le colonel. Lucien lui-même est hors de France, dans l'impossibilité de nuire, et peut-être même sur le chemin de l'honneur. Pourquoi pas ? ajouta-t-il, voyant que Villebon esquissait un geste de doute. Arrêté comme réfractaire à la loi militaire, mais protégé par moi depuis qu'il est incorporé, il le sait, il m'en témoigne de la gratitude; j'en ferai un bon soldat... Et un bon soldat doit être un honnête homme !

— Je le souhaite ! répondit André.

Lucien de Raville, le jour même du drame du bois de Boulogne, avait été appréhendé par les gendarmes auxquels il avait jusqu'alors échappé en se cachant sous le nom de *Marestan*.

Le colonel savoura la dernière grande joie de sa vie en mariant sa filleule à Villebon. Cette fois, il était sûr de ne pas se tromper et de faire deux heureux.

Il en faisait même trois, car la petite Ninie ne fut pas oubliée par Simone, qui tenait à l'arracher au terrible milieu dont le souvenir la faisait encore frissonner d'horreur.

Ninie, qui avait d'abord à connaître et à aimer Dieu, fut placée dans une communauté spéciale où de dévouées religieuses se chargèrent de faire fleurir son âme inculte.

Ayant ainsi sauvé sa protégée, Simone déclara joyeusement à son parrain, devant Villebon, qui en fut particulièrement ému :

— Je n'ai plus maintenant rien à désirer pour être heureuse.

MARCEL ROSNY.

AVIS AUX SOCIÉTÉS ET AUX SYNDICATS

Le *Journal de Roubaix* publie toujours *gratuitement* les CONVOCATIONS des syndicats ouvriers comme celles des syndicats patronaux, des mutualités, des sociétés de musique, etc., etc., et en général, de toute association ayant un caractère démocratique, charitable, artistique, et non commercial.

Le *Journal de Roubaix* publie aussi *gratuitement* les avis de *concours, de fêtes, de concerts*... etc... DES SOCIÉTÉS QUI LUI CONFIENT L'IMPRESSION DE LEURS AFFICHES, CIRCULAIRES, PROGRAMMES, etc..., etc.

Quand ces affiches, circulaires, programmes, etc..., ne sortent pas de l'Imprimerie du Journal, l'insertion se fait au tarif.

PROSPECTUS, CIRCULAIRES, à prix réduits. — Prospectus depuis **quarante centimes le mille.** Imprimerie ALFRED REBOUX, Roubaix. 49637